

DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 14 avril 2026**

Nombre de conseillers  
en exercice : 39  
Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 34  
Nombre de représentés : 04

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 34  
Nombre de représentés : 04  
Nombre de votants : 38

**OBJET**

**Affaire n° 2026-067**

---

**ASSOCIATION DE GESTION POUR  
L'INSERTION ET LE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
ET SOCIAL URBAIN (AGIDESU)**

**DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi quatorze avril à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Annick Le Toullec 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 6<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Zakaria Ali 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme Danila Bègue 10<sup>ème</sup> adjointe, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, M. Jean-Patric Boitard.

**Représenté (es)** : M. Armand Mouniata 11<sup>ème</sup> adjoint par Mme Jasmine Béton, Mme Romina Woadally par M. Mihidoiri Ali, Mme Léanna Naboth par M. Julien Bitaut, Mme Emmanuelle Thomas par M. Jean-Patric Boitard.

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 1<sup>er</sup> avril 2026.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 15 avril 2026.

**Arrivée (s) en cours de séance** : Néant.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Jean-Yves Langenier.

.....  
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2026-067

**ASSOCIATION DE GESTION POUR L'INSERTION ET LE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL URBAIN (AGIDESU)**

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 2026-026 du conseil municipal du 31 mars 2026 mettant en application l'article L2121-21 du CGCT pour la désignation à main levée des membres du conseil municipal au sein des instances, en l'absence de disposition législative ou réglementaire exigeant le vote à bulletin secret ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement municipal, il est nécessaire de désigner les nouveaux élus siégeant à l'AGIDESU ;

*Après discussion et appel à candidatures,*

Candidature de Barbara SAMINADIN

Liste de la majorité

- Mihidoiri ALI
- Didier AMACHALLA
- Julien BITAUT

*A la majorité,*

**La candidature de Barbara SAMINADIN a obtenu 1 voix (35 contre et 2 abstentions),  
La candidature de la majorité a obtenu 37 voix (1 contre : Mme Barbara SAMINADIN),**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de désigner les représentants de la ville pour siéger au sein de l'Association de Gestion pour l'Insertion et le Développement Economique et Social Urbain (AGIDESU) :

- M. Mihidoiri ALI
- M. Didier AMACHALLA
- M. Julien BITAUT

**Article 3 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.



Olivier HOARAU

## **ASSOCIATION DE GESTION POUR L'INSERTION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL URBAIN (AGIDESU)**

### **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le présent rapport a pour objet la désignation des représentants du conseil municipal appelés à siéger au Conseil d'administration de l'AGIDESU.

L'AGIDESU a pour but de favoriser l'insertion par l'économie sur le territoire de la Ville du Port, d'animer toute action en lien avec le Développement Social Urbain et de participer ou d'impulser toutes initiatives en ce sens.

A la suite du renouvellement municipal, il est nécessaire de désigner les nouveaux représentants permanents de la Commune du Port, conformément aux statuts de l'AGIDESU (articles 4 et 11-2 alinéa 1) soient trois représentants pour siéger au sein de son Conseil d'Administration.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76), il est donc proposé au Conseil municipal de :

- de procéder à la désignation des trois représentants de la commune appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'AGIDESU ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.